

venait pas à l'établissement d'un parc national et qu'on en examinait d'autres. Les habitants des autres régions à l'étude attendent avec impatience la décision du gouvernement fédéral qui doit être prise en même temps que celle du gouvernement provincial. Je sais, pour leur avoir parlé, qu'ils seraient troublés d'apprendre que, dans un an ou deux, ils auront un nouveau parc national mais que celui-ci relèvera d'une société de la Couronne; cela voudrait dire qu'aux plaintes qu'ils pourraient adresser au gouvernement, ils recevront la réponse classique, «En tant que gouvernement, nous ne pouvons pas donner suite à vos plaintes car l'administration des parcs a été confiée à une société de la Couronne.

Nous voulons un deuxième parc national. Les habitants du Manitoba et ceux des autres provinces s'intéressent tous beaucoup aux parcs nationaux. Je sais, pour en avoir parlé à mes mandants, et surtout à ceux qui habitent ou font des affaires dans le parc national de Clear Lake que depuis la présentation du bill à l'étude ils s'inquiètent beaucoup de ce que le gouvernement cherche à établir une société de la Couronne pour gérer les parcs nationaux.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, comme je n'en ai pour quelques minutes, permettez-moi de signaler qu'il est dix heures.

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, quelqu'un pourrait-il nous parler de la modification prévue pour les travaux de demain?

**M. Gray:** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre a demandé d'annoncer qu'il compte passer à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur les compagnies d'investissement, ce qui constituera le premier article des travaux de demain.

#### LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

#### LES POSTES—LA FERMETURE DES PETITS BUREAUX

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, ma plainte de ce soir concerne le ministère des Postes et le ministre des Communications (M. Kierans). Je regrette évidemment que le ministre n'ait pas jugé bon de venir à la Chambre, car j'estime qu'il ferait

[M. Simpson.]

bien d'entendre ce que j'ai à dire. Je m'inquiète de l'évolution du ministère des Postes, car j'estime qu'on fait peu de cas, sinon aucun, des appels émanant des députés ou des instances adressées par les Canadiens que le ministre est censé servir.

Je dirai que les seuls produits que les Postes doivent vendre, ce sont les services. S'ils ne veulent pas les rendre aux Canadiens, ils manquent alors brutalement à leurs responsabilités et à leurs obligations envers eux. A mon avis, presque tous les députés savent et ont des preuves—sous forme de protestations dans leurs dossiers—que le ministère des Postes fonctionne moins bien qu'auparavant. Il y a huit ans que je suis député et je crois que j'ai reçu plus de plaintes, durant l'année dernière, à cause de l'insuffisance et de l'incompétence des Postes, que durant les sept années précédentes.

● (10.00 p.m.)

Je ne vais pas traiter ce soir l'ensemble de la situation, mais j'avoue m'être un peu inquiété, l'autre jour, en recevant une lettre urgente concernant un appel à propos de la situation au Nigéria. Elle avait mis neuf jours pour parvenir à Ottawa de Toronto. Ce qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, c'est la politique du ministre des Communications de fermer tous les bureaux de poste à faibles recettes. Le 22 mai 1969, le ministre des Postes m'écrivait:

... à cause des changements survenus partout au Canada, les bureaux de poste à commission dans nombre de nos plus petites collectivités ne sont plus nécessaires. C'est pourquoi, dès le début de 1967, nous avons inauguré un programme pour fermer ces bureaux de poste.

Pour répondre à ma protestation du 20 juin 1969, monsieur l'Orateur, le ministre des Communications me répondait dans une lettre:

Du fait de notre programme actuel qui vise à fermer tous les bureaux à commission dont le revenu est insuffisant, nous ne pouvions arbitrairement faire une exception dans ce cas.

C'est-à-dire celui au sujet duquel j'avais protesté. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, par l'entremise du ministère des Communications le gouvernement a mis en œuvre une politique visant à fermer tous les bureaux de poste à faible recette, qu'ils soient indispensables ou non aux communautés qu'ils desservent.

L'argument qu'utilise sans cesse le ministre dans les lettres qu'il m'adresse, alors que je tente d'éclaircir la situation de plusieurs bureaux, se ramène à dire qu'il essaie d'adapter le visiteur au lit. Si les jambes sont trop longues il les coupe et si elles sont trop courtes il tente de les étirer pour qu'elles corres-